

La CONGAFEN rappelle au Gouvernement tous les engagements auxquels le Niger a souscrits en faveur de l'égalité des chances

Soumis par lawan le lun, 14/05/2018 - 13:56

Par [Agence Nigérienne de Presse](#) [1]

mai 14, 2018

Niamey, 14 Mai (ANP)- La Journée Nationale de la Femme Nigérienne a été célébrée le dimanche, 13 Mai sur l'ensemble du territoire.

C'est le Premier ministre, Chef de Gouvernement, Brigi Rafini qui a donné le coup d'envoi des activités entrant dans le cadre de cette journée placée cette année sous le signe de " l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural " lors d'une cérémonie grandiose au Palais des Congrès de Niamey.

A cette occasion, la représentante de la Confédération Générale des Associations Féminines du Niger (CONGAFEN) Mme Kako Fatouma était intervenue pour dire que "la situation de la femme constitue toujours une source de préoccupations" même si par ailleurs elle reconnaît que "quelque chose a été fait en ce domaine".

Dans un Document intitulé "Mémorandum des femmes" la CONGAFEN" a rappelé au Premier ministre, tous les instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs aux droits humains que le Niger a ratifiés, qui consacrent des principes fondamentaux à l'égalité des chances.

(Lire ci-dessous l'intégralité de ce Mémorandum)

Considérant que les femmes nigériennes représentent 50,6% de la population ;

Considérant l'article 22 de la Constitution de la 7ème République qui dispose que : l'Etat veille à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme, de la jeune fille et des personnes handicapées. Les politiques publiques dans tous les domaines assurent leur plein épanouissement et leur participation au développement national.

Il leur assure une représentation équitable dans les institutions publiques à travers la politique nationale du genre et le respect des quotas.

Considérant la loi sur le quota du 7 juin 2000 qui dispose en son article 4, lors de la nomination des membres du Gouvernement et à la promotion des emplois supérieurs de l'Etat, la proposition des personnes de notre sexe ne doit pas être inférieure à 25% ;

Considérant que le Niger a non seulement adhéré à la quasi-totalité des instruments juridiques internationaux et régionaux relatives aux droits de l'homme, mais aussi la politique nationale de genre assortie de son Plan d'action quinquennal 2017-2021 et que la vision de cette politique est de bâtir avec tous les acteurs une société sans discrimination où les hommes et les femmes, les filles et les garçons ont les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance ;

Considérant la mise en place de l'Observatoire National pour la promotion du genre (ONPG) en 2015

Excellence M. le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Nous, femmes nigériennes rappelons que le Niger a ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs aux droits humains, qui consacrent des principes fondamentaux à l'égalité des chances ;

Rappelons que depuis 1999, le Niger ratifié la convention sur les personnes de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes la CDEF, cette convention résume en elle seule, l'essentiel des droits et des principes fondamentaux pour une promotion effective des femmes nigériennes, un épanouissement positif, significatif des ménages et une gestion des affaires publiques et politiques de notre cher pays.

Beaucoup de femmes sont déployées par les ONG et associations féminines avec l'appui des partenaires techniques et financiers sur la levée des réserves émises sur certaines dispositions substantielles de la CDEF. A cet effet, nous invitons les associations sœurs à contribuer à l'aboutissement de la levée de certaines

réerves.

Excellence M. le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Vu le contexte juridique favorable à la promotion de la femme dans notre pays, le constat n'est pas reluisable du fait de la sous représentation des femmes dans les instances décisionnelles et les institutions locales.

Ici, nous interpelons les instances des parts politiques pour le respect du quota à tous les niveaux.

Excellence, en ce jour mémorable, nous vous demandons de bien vouloir poursuivre vos efforts, pour plus d'équité et d'égalité de chances entre homme et femme et de veiller surtout au respect des droits de la femme.

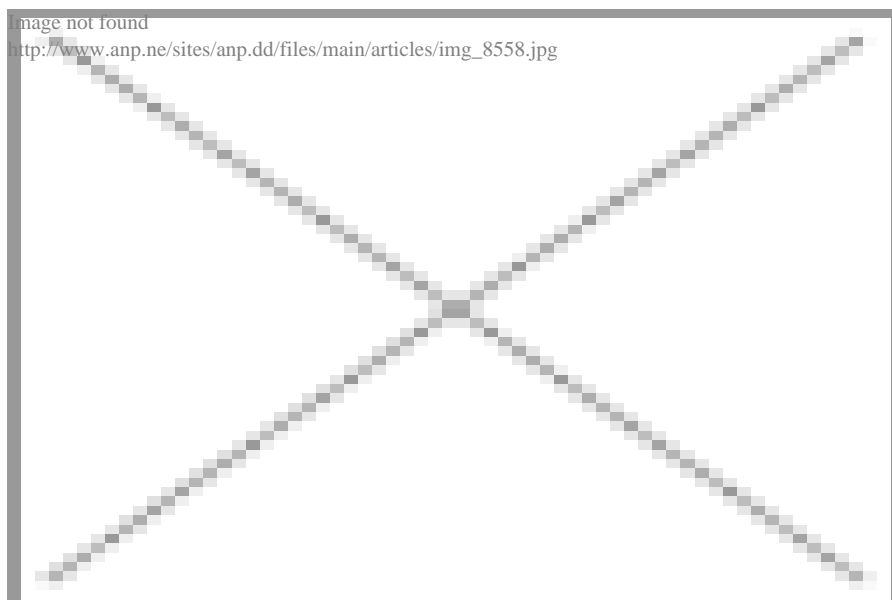
Enfin, nous souhaitons Excellence M. le Premier Ministre, ... toutes les femmes à participer aux activités commémoratives du 13 Mai de chaque année.

Vive le Niger, vive la femme nigérienne, engagée et solidaire.

La journée du 13 Mai est célébrée tous les ans, et ce, depuis 1991, pour rappeler le combat des femmes du Niger, qui ont bravé le pavé ce jour-là, pour exiger leur représentativité au sein du Comité chargé de l'organisation de la Conférence Nationale Souveraine.

Ce forum de toutes les forces vives du pays, tenu du 29 juillet au 3 novembre 1991 au Palais des Sports de Niamey, avait jeté les bases de l'instauration de la démocratie et du multipartisme intégral au Niger.

MTM/AMC/ANP/MAI 2018



[2]

Tags:

[Niger-Femmes- Journée](#) [3]

[Afrique](#) [4]

Choisir un pays:

[Niger](#) [5]

[Lettre d'information de l'ANP](#) [6]

Source URL (modified on 14/05/2018 - 13:56): <http://www.anp.ne/?q=article/la-congafen-rappelle-au-gouvernement-tous-les-engagements-auxquels-le-niger-souscrits-en>

Liens

[1] <http://www.anp.ne/?q=profile/agence-nigerienne-de-presse>

[2] http://www.anp.ne/sites/anp.dd/files/main/articles/img_8558.jpg

[3] <http://www.anp.ne/?q=tags/niger-femmes-journee-1>

[4] <http://www.anp.ne/?q=continents/afrique>

[5] <http://www.anp.ne/?q=pays-du-monde/niger>

[6] <http://www.anp.ne/?q=newsletter/lettre-d-information-de-l-anp>